



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 11 mars 2025

Délibération
N° 25.012.1
En exercice ... 37
Présents 23
Votants 28
Pour 28
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES
RAPPORT 2024 SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES

Date de la convocation : 05/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 11 mars à 17h00

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Sandra PACHOT (représentée par monsieur Thierry DAURAT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY).

9 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Serge BACCOU, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-François GUIBBERT.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 21/03/2025

Application agréée E-qualite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 11 mars 2025

Rapport 2024 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Vu le Code général des collectivités territoriale, notamment les articles L2311-1-2, L2312-1, L5211-36 et D2311-16 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L132-1 à L132-11 ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 27 février 2025 ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Considérant que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'institution, les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. PREND ACTE de la présentation du rapport 2024 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes préalable au vote du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

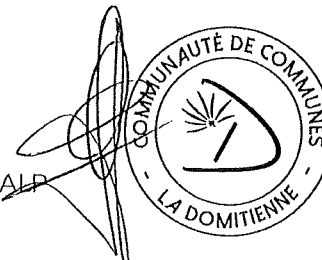
II. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

III. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

Le 21/03/2025

Application n° 935111010

99_DE-034-243400488-20250311-25_012_L_B1

Délibération transmise au représentant de l'Etat le

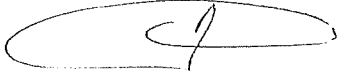
21 MARS 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

21 MARS 2025

Signature du secrétaire de séance :

Jean-François GUIBBERT



REÇU EN PEFECTURE

le 21/03/2025

application.lespqrte.com

99_DE-034-243400488-20250311-25_012_1_B1